

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance Ordinaire du 12 Mai 2025**L'an deux mille vingt-cinq
Et le douze du mois de MAI

Membres en exercice :	29
Membres présents :	22
Procurations :	7
VOTES :	25
POUR :	25
CONTRE :	/
ABSTENTIONS :	/
Date de convocation :	06/05/2025

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. BRUNET M. TOUCHE C. GARCIN F. GALLO C. CLARES P. BOY JP. GALANTINI V. PAYAN L. MORARD S. PICHON H. CLEMENT JL. JAFFRE S. FERAUD S. DERDICHE C.

PROCURATIONS :

Mme LOUVION Cécilia	à	M. SPAGNOU Daniel
Mme RODRIGUEZ Colette	à	TEMPLIER Jean-Pierre
Mme JOURDAN Elodie	à	CODOUL Bernard
Mme ODDOU Sylvia	à	REYNIER Christine
M. MUNS Anthony	à	CLARES Patrick
Mme SCHMALTZ Emilie	à	LAUGIER Nicolas
Mme SEBANI Stéphanie	à	JAFFRE Sylvain

ABSENT EXCUSÉ :

M. Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2025-04-14-SF**OBJET** : SUBVENTIONS 2025 - COS PERSONNEL COMMUNAL

M. SPAGNOU et Mmes TOUCHE et RODRIGUEZ, membres ne prennent pas part au vote

VU le procès-verbal de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, alloue pour l'année 2025 la subvention suivante :

N°	ORGANISME	Normale	Exceptionnelle
55	COS PERSONNEL COMMUNAL	12 000 €	4 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où cet exposé, après en avoir délibéré,
à l'unanimité par 25 voix POUR

ALLOUE les subventions 2025 proposées.

DIT que les crédits sont prévus à l'article 65748 du Budget Primitif 2025

Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel SPAGNOU